

BCI NAVIGATION

société anonyme au capital de 3.575.343,60 €
siège social : 3 rue du Velay, Z.I. Petite Montagne Sud, CE 1740, 91017 Evry cedex
SIREN : 423 859 099, R.C.S. Evry

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 8 juin 2012

Le huit juin deux mille douze,
à quatorze heures,
au siège social, 3 rue du Velay, zone industrielle Petite Montagne Sud, CE 1740, (Lisses)
91017 Evry cedex,

les actionnaires de la société BCI NAVIGATION, société anonyme au capital de 3.575.343,60 € divisé en 8.938.359 actions de 0,40 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur la convocation du conseil d'administration suivant avis de réunion valant avis de convocation paru dans le Bulletin n°54 / 1202105 des Annonces Légales Obligatoires du 4 mai 2012, suivant avis de convocation inséré dans le quotidien « La Croix » n° 39277 du 15 mai 2012 et suivant lettre simple adressée à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les actionnaires étaient convoqués afin de délibérer en assemblée générale sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions ;
- Expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Expiration du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée était présidée par Monsieur Bruno Coiffet, président du conseil d'administration.

Le président a constaté, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, réputés présents, représentés ou votant à distance, réunissaient 255.309 actions représentant 447.518 droits de vote, soit moins du cinquième des actions ayant droit de vote ; qu'en conséquence, l'assemblée générale ne pouvait valablement délibérer.

Un procès-verbal a été établi et signé par les membres du bureau.

En conséquence de ce défaut de quorum, **les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire annuelle se réunira à nouveau sur deuxième convocation au siège social le 26 juin 2012 à 14 heures.**

Lisses, le 11 juin 2012